



MINISTÈRE DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Ministre déléguée

Paris, le 21 mai 2021

Réf: ARM/SGA/DPMA/SDMC/BM2C
1D21010319

*Mesdames et Messieurs
les Préfets et Hauts-commissaires*

OBJET : **Journée nationale de la Résistance.**

P. JOINTE : Message de Madame la Ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants.

Conformément à l'article 3 de la loi n° 2013-642 du 19 juillet 2013 relative à l'instauration du 27 mai comme journée nationale de la Résistance, les établissements d'enseignement du second degré sont invités à organiser des actions éducatives visant à assurer la transmission des valeurs de la Résistance et de celles portées par le programme du Conseil national de la Résistance.

Dans ce cadre, des actions de commémoration sont traditionnellement organisées en lien étroit avec les associations portant la mémoire et les valeurs de la Résistance.

Vous trouverez en pièce jointe le message destiné à être utilisé comme support pédagogique. Je vous demande que ce dernier soit diffusé par les moyens que vous jugerez appropriés.

J'appelle votre attention sur le fait que le site <https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/27-mai> proposera une page dédiée à cette commémoration, contenant des informations historiques et mémorielles permettant d'en comprendre le sens.

Je rappelle enfin que, comme pour toutes les Journées nationales, les bâtiments publics devront être pavoisés, conformément aux instructions qui seront adressées par le Secrétariat général du Gouvernement.

Geneviève DARRIEUSSECQ